

Étapes pour ouvrir une tutelle au majeur

(Procédure devant notaire)



QUELQUES SEMAINES À
QUELQUES MOIS

NOTAIRE

RÉCEPTION DES
ÉVALUATIONS DE
LA PERSONNE

RECHERCHES
DE MANDAT

DEMANDE AU
NOTAIRE

OUVERTURE
DOSSIER AU PALAIS
DE JUSTICE

1

CONSULTATION NOTAIRE

- Un proche qui constate l'incapacité nous consultera afin que nous puissions entamer la procédure
- **Déclaration assermentée et vérification d'antécédents judiciaire**

2

ÉVALUATIONS MÉDICALES ET PSYCHOSOCIALES

- Le notaire enverra une lettre officielle aux professionnels concernés pour demander les évaluations
- Possibilité d'aller au privé ou public

3

RECHERCHES AU BARREAU ET À LA CHAMBRE DES NOTAIRES

- Le notaire fera une recherche dans les registres afin de s'assurer que la personne n'a signé aucun mandat

4

SIGNATURE DE LA DEMANDE AU NOTAIRE

- R-v avec le notaire pour signer la demande officielle d'ouverture d'une tutelle

5

DÉPÔT DES PREMIERS DOCUMENTS AU TRIBUNAL

- Le notaire ouvre le dossier au tribunal et achemine une copie de la demande, l'avis de la demande et l'avis de convocation à la personne incapable et à ses proches.
- La personne incapable doit recevoir les documents **par huissier**

Ouvrir une tutelle au majeur (suite)

